



Assemblée générale

Distr. limitée
6 mai 2015
Français
Original: anglais

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Cinquante-huitième session

Vienne, 10-19 juin 2015

Ordre du jour provisoire annoté*

I. Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la session.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Déclaration du Président.
4. Débat général.
5. Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques.
6. Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa cinquante-deuxième session.
7. Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa cinquante-quatrième session.
8. Espace et développement durable.
9. Retombées bénéfiques de la technologie spatiale: examen de la situation actuelle.
10. L'espace et l'eau.
11. Espace et changements climatiques.
12. L'utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies.
13. Rôle futur du Comité.
14. Questions diverses.
15. Rapport du Comité à l'Assemblée générale.

* Le présent document n'a pas été présenté dans le délai requis conformément à la règle des 10 semaines parce qu'il a fallu attendre la finalisation du rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa cinquante-quatrième session, tenue du 13 au 24 avril 2015.



II. Annotations¹

1. Ouverture de la session

La cinquante-huitième session du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique s'ouvrira le mercredi 10 juin 2015 dans la matinée.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'adoption de l'ordre du jour aura lieu immédiatement après l'ouverture de la session.

3. Déclaration du Président

Une fois l'ordre du jour adopté, le Président fera une déclaration récapitulant les faits nouveaux intéressant les travaux du Comité qui se sont produits depuis sa cinquante-septième session.

4. Débat général

Le Comité commencera ses travaux de fond par un débat général. En principe, les déclarations ne devraient pas dépasser 10 minutes.

5. Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques

Au paragraphe 14 de sa résolution 69/85, l'Assemblée générale a prié le Comité de poursuivre, à titre prioritaire, l'examen des moyens permettant de veiller à ce que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques, et de lui en rendre compte à sa soixante-dixième session; elle est convenue que, ce faisant, le Comité pourrait continuer d'étudier les moyens de promouvoir la coopération régionale et interrégionale, ainsi que le rôle que les techniques spatiales pourraient jouer dans la mise en œuvre des recommandations issues de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable.

Au paragraphe 15 de la même résolution, l'Assemblée s'est félicitée de ce que le Comité, à sa cinquante-septième session, ait décidé d'examiner, au titre du point intitulé "Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques", la perspective plus large de la sécurité dans l'espace et des aspects connexes qui pourraient contribuer à garantir que les activités spatiales soient entreprises de manière responsable et en toute sécurité, et de recenser des outils efficaces susceptibles d'offrir de nouvelles orientations au Comité, de façon pragmatique et sans préjudice du mandat d'autres instances intergouvernementales. L'Assemblée a en outre constaté avec satisfaction qu'à cet égard, et conformément à la résolution 68/50, le Comité était convenu d'étudier à sa cinquante-huitième session, en 2015, les recommandations figurant dans le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales (A/68/189), en vue d'identifier celles qui pourraient, dans la mesure du possible, être adaptées pour assurer la sécurité des opérations spatiales et la viabilité à long terme des activités entreprises dans l'espace extra-atmosphérique en général, et y contribuer.

¹ Les annotations et le calendrier indicatif des travaux ne font pas partie de l'ordre du jour que doit adopter le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

Conformément à l'accord auquel il est parvenu à sa cinquante-septième session (A/69/20, par. 374), le Comité sera saisi d'une note du Secrétariat contenant les avis soumis par les États Membres au sujet des recommandations du Groupe d'experts gouvernementaux (A/AC.105/1080 et Add.1 et 2).

Le Sous-Comité scientifique et technique, à sa cinquante-deuxième session, a noté que l'Assemblée générale avait, au paragraphe 6 de sa résolution 69/38, décidé de convoquer, dans la limite des ressources disponibles, une séance spéciale commune de la Commission des questions de désarmement et de la sécurité internationale (Première Commission) et de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) afin d'examiner les risques éventuels pour la sécurité et la viabilité des activités spatiales, et d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-dixième session, au titre de la question intitulée "Désarmement général et complet", une question subsidiaire intitulée "Séance spéciale commune des Première et Quatrième Commissions consacrée aux risques éventuels pour la sécurité et la viabilité des activités spatiales". Le Sous-Comité a prié le Secrétariat de rendre compte au Comité, à sa cinquante-huitième session, des préparatifs de cette séance spéciale commune et d'informer le Comité sur le type, l'ordre du jour et le déroulement de cette séance, ainsi que les résultats escomptés et les éventuelles incidences budgétaires (A/AC.105/1088, par. 257 et 258).

6. Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa cinquante-deuxième session

Conformément au paragraphe 8 de la résolution 69/85 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique, à sa cinquante-deuxième session, a examiné les questions de fond suivantes:

- a) Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales (voir A/AC.105/1088, par. 31 à 52);
- b) Techniques spatiales au service du développement socioéconomique dans le contexte de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et du programme de développement pour l'après-2015 (voir A/AC.105/1088, par. 53 à 69 et annexe I, par. 2 à 7);
- c) Questions relatives à la télédétection de la Terre par satellite, y compris ses applications dans les pays en développement et pour la surveillance de l'environnement terrestre (voir A/AC.105/1088, par. 70 à 84);
- d) Débris spatiaux (voir A/AC.105/1088, par. 85 à 113);
- e) Recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes (voir A/AC.105/1088, par. 114 à 132);
- f) Évolutions récentes des systèmes mondiaux de navigation par satellite (voir A/AC.105/1088, par. 133 à 155);
- g) Météorologie spatiale (voir A/AC.105/1088, par. 156 à 169);
- h) Objets géocroiseurs (voir A/AC.105/1088, par. 170 à 191);
- i) Utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace (voir A/AC.105/1088, par. 192 à 208 et annexe II);

j) Viabilité à long terme des activités spatiales (voir A/AC.105/1088, par. 209 à 259 et annexe III);

k) Orbite des satellites géostationnaires: nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et applications, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement, sans porter atteinte au rôle de l'Union internationale des télécommunications (voir A/AC.105/1088, par. 260 à 270);

l) Projet d'ordre du jour provisoire de la cinquante-troisième session du Sous-Comité scientifique et technique (voir A/AC.105/1088, par. 271 à 282).

Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales

Au paragraphe 20 de sa résolution 69/85, l'Assemblée générale a engagé les centres régionaux de formation aux sciences et technologies de l'espace affiliés à l'Organisation des Nations Unies à continuer de promouvoir la participation des femmes à leurs programmes d'éducation, convenant que ces centres devraient continuer à rendre compte de leurs activités au Comité.

Recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes

À sa cinquante-huitième session, le Comité sera saisi d'une note du Secrétariat intitulée "Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence: plan de travail proposé pour l'exercice biennal 2016-2017" (A/AC.105/1093).

Viabilité à long terme des activités spatiales

À sa cinquante-septième session, le Comité est convenu du programme de travail pour ce qui est de finaliser le rapport du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales et l'ensemble des projets de lignes directrices connexes (A/69/20, par. 199). Il est également convenu que sa cinquante-huitième session, en 2015, constituerait le dernier délai pour proposer de nouveaux éléments importants à ajouter aux lignes directrices existantes ou d'autres projets de lignes directrices (A/69/20, par. 199 c)).

À la cinquante-deuxième session du Sous-Comité scientifique et technique, le Groupe de travail a noté qu'il n'avait pas lui-même confirmé, à cette session, qu'il pourrait mettre son plan de travail pleinement en œuvre, qu'aucune révision n'avait alors été examinée, et qu'il examinerait la question à la cinquante-huitième session du Comité, en 2015 (A/AC.105/1088, annexe III, par. 6).

À sa cinquante-huitième session, le Comité sera saisi d'un document de travail présenté par le Président du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales et contenant un projet de rapport du Groupe (A/AC.105/C.1/L.343), qui a déjà été communiqué au Sous-Comité scientifique et technique à sa cinquante-deuxième session (A/AC.105/1088, par. 212 b) et annexe III, par. 3 b)).

Le Comité sera également saisi, s'agissant de l'ensemble de projets de lignes directrices, d'une version actualisée fondée sur les travaux menés par le Groupe de travail durant la cinquante-deuxième session du Sous-Comité et publiée sous la

cote A/AC.105/L.298, comme le Groupe de travail en était convenu à la cinquante-deuxième session du Sous-Comité (A/AC.105/1088, annexe III, par. 14).

Le Comité sera en outre saisi de documents de travail présentés par la Fédération de Russie et publiés sous les cotes A/AC.105/L.293, A/AC.105/L.294, A/AC.105/L.295 et A/AC.105/L.296, qui ont été présentés à la cinquante-deuxième session du Sous-Comité en tant que documents de séance (A/AC.105/1088, par. 212 h) à j) et m), et annexe III, par. 3 h) à j) et m)).

Projet d'ordre du jour provisoire de la cinquante-troisième session du Sous-Comité scientifique et technique

Il est rendu compte des délibérations du Sous-Comité sur le projet d'ordre du jour provisoire de sa cinquante-troisième session dans le rapport sur les travaux de sa cinquante-deuxième session (A/AC.105/1088, par. 273 et 274 et annexe I, par. 8).

À sa cinquante-deuxième session, le Sous-Comité est convenu des points à proposer au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique en vue de leur inscription à l'ordre du jour de sa cinquante-troisième session (A/AC.105/1088, par. 273).

Le Sous-Comité a noté que le colloque qui doit être organisé en 2016 par le Bureau des affaires spatiales, conformément à l'accord auquel était parvenu le Sous-Comité à sa quarante-quatrième session en 2007 (voir A/AC.105/890, annexe I, par. 24), devrait porter sur le rôle de l'industrie dans l'exploration spatiale (A/AC.105/1088, par. 274 et annexe I, par. 8).

Il est rendu compte des délibérations concernant les questions d'organisation dans les paragraphes 275 à 282 du document A/AC.105/1088.

7. Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa cinquante-quatrième session

Conformément au paragraphe 4 de la résolution 69/85 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité juridique, à sa cinquante-quatrième session, a examiné les questions de fond suivantes:

a) Informations concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit spatial (voir A/AC.105/1090, par. 35 à 49);

b) État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace (voir A/AC.105/1090, par. 50 à 74);

c) Questions relatives à la définition et à la délimitation de l'espace et aux caractéristiques et à l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires, notamment aux moyens permettant de l'utiliser de façon rationnelle et équitable sans porter atteinte au rôle de l'Union internationale des télécommunications (voir A/AC.105/1090, par. 75 à 98);

d) Législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (voir A/AC.105/1090, par. 99 à 110);

e) Renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial (voir A/AC.105/1090, par. 111 à 134);

f) Examen et révision éventuelle des Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace (voir A/AC.105/1090, par. 135 à 153);

g) Échange général d'informations et de vues sur les mécanismes juridiques relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux, compte tenu des travaux du Sous-Comité scientifique et technique (voir A/AC.105/1090, par. 154 à 184);

h) Échange général d'informations sur les instruments juridiquement non contraignants des Nations Unies sur l'espace extra-atmosphérique (voir A/AC.105/1090, par. 185 à 203);

i) Examen des mécanismes internationaux de coopération pour l'exploration et l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (voir A/AC.105/1090, par. 204 à 216);

j) Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la cinquante-cinquième session du Sous-Comité juridique (voir A/AC.105/1090, par. 217 à 235).

État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace

Le Sous-Comité a fait sienne la recommandation tendant à proroger d'un an le mandat du Groupe de travail sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace (A/AC.105/1090, par. 54 et annexe I, par. 16).

Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la cinquante-cinquième session du Sous-Comité juridique

À sa cinquante-quatrième session, le Sous-Comité est convenu des points à proposer au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique en vue de leur inscription à l'ordre du jour de sa cinquante-cinquième session (voir A/AC.105/1090, par. 223 et 224).

Le Sous-Comité est convenu que l'Institut international de droit spatial et le Centre européen de droit spatial devraient être invités de nouveau à organiser un colloque, qui se tiendrait pendant sa cinquante-cinquième session, indiquant que les délégations qui souhaitaient proposer des thèmes pour ce colloque pouvaient s'adresser directement aux organisateurs (A/AC.105/1090, par. 224).

Il est rendu compte des délibérations concernant les questions d'organisation dans les paragraphes 226 à 235 du document A/AC.105/1090.

8. Espace et développement durable

Les délibérations que le Comité a tenues à sa cinquante-septième session sur le point de son ordre du jour consacré à l'espace et au développement durable sont consignées dans son rapport (A/69/20, par. 295 à 315).

9. Retombées bénéfiques de la technologie spatiale: examen de la situation actuelle

Les délibérations que le Comité a tenues à sa cinquante-septième session sur le point de son ordre du jour intitulé "Retombées bénéfiques de la technologie spatiale:

examen de la situation actuelle” sont consignées dans son rapport (A/69/20, par. 316 à 325).

10. L’espace et l’eau

Les délibérations que le Comité a tenues à sa cinquante-septième session sur le point de son ordre du jour consacré à l’espace et à l’eau sont consignées dans son rapport (A/69/20, par. 326 à 334).

11. Espace et changements climatiques

Les délibérations que le Comité a tenues à sa cinquante-septième session sur le point de son ordre du jour consacré à l’espace et aux changements climatiques sont consignées dans son rapport (A/69/20, par. 335 à 344).

12. L’utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies

Les délibérations que le Comité a tenues à sa cinquante-septième session sur le point de son ordre du jour consacré à l’utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies sont consignées dans son rapport (A/69/20, par. 345 à 359).

Le Comité sera saisi d’un rapport spécial de la Réunion interorganisations sur les activités spatiales, intitulé “L’espace au service de la santé dans le monde” (A/AC.105/1091).

13. Rôle futur du Comité

Les délibérations que le Comité a tenues à sa cinquante-septième session sur le point de son ordre du jour consacré à son rôle futur sont consignées dans son rapport (A/69/20, par. 360 à 376).

14. Questions diverses

Les délibérations que le Comité a tenues à sa cinquante-septième session sur le point de son ordre du jour intitulé “Questions diverses” sont consignées dans son rapport (A/69/20, par. 377 à 396).

Composition des bureaux du Comité et de ses organes subsidiaires pour la période 2016-2017

Il est rendu compte de la situation concernant la composition des bureaux pour la période 2016-2017 aux paragraphes 29 à 31 de la résolution 69/85 de l’Assemblée générale.

Composition du Comité

Le Sous-Comité scientifique et technique et le Sous-Comité juridique, à leurs sessions respectives tenues en 2015, ont pris note des demandes d’adhésion au Comité (voir A/AC.105/1088, par. 11, et A/AC.105/1090, par. 10). Le Comité sera saisi des demandes d’adhésion déposées par El Salvador, les Émirats arabes unis, Israël, Oman, le Qatar et Sri Lanka.

“UNISPACE+50”, thème du Comité et de ses organes subsidiaires pour 2018

Le Sous-Comité scientifique et technique et le Sous-Comité juridique, à leurs sessions respectives tenues en 2015, ont examiné une note du Président sortant, du Président en exercice et du Président entrant du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Approuvant la principale proposition formulée dans ce document, ils ont prié le Secrétariat de l'élaborer plus avant, en étroite consultation avec lesdits présidents, et de la présenter dans les six langues officielles de l'ONU au Comité afin que celui-ci l'examine à sa cinquante-huitième session (A/AC.105/1088, annexe I, par. 3 et 4, et A/AC.105/1090, par. 233 et 234). Le Comité sera saisi d'une note du Secrétariat contenant une proposition plus détaillée, publiée sous la cote A/AC.105/L.297.

Évaluation de l'utilisation des enregistrements numériques

À sa cinquante-troisième session, en 2010, le Comité a prié le Secrétariat de lui présenter, ainsi qu'au Sous-Comité juridique, en 2011, une proposition concernant l'éventuel abandon des transcriptions non éditées (A/AC.105/C.2/L.282). Conformément à cette demande, le Secrétariat a recommandé que la pratique des transcriptions non éditées soit abandonnée à compter des sessions tenues par le Sous-Comité juridique et le Comité en 2012, et qu'en 2015, le Sous-Comité juridique, à sa cinquante-quatrième session, et le Comité, à sa cinquante-huitième session, fassent le point de l'utilisation des enregistrements numériques (A/AC.105/C.2/L.282, par. 6 a) à d)).

Conformément à la décision qu'il avait prise en 2011 (A/AC.105/990, par. 198), et sur la base de la proposition du Secrétariat relative à l'abandon des transcriptions non éditées, le Sous-Comité juridique, à sa cinquante-quatrième session, a décidé de recourir de manière permanente aux enregistrements numériques et est convenu que ce système devrait être encore amélioré (A/AC.105/1090, par. 235).

Questions relatives à l'organisation des travaux

À sa cinquante-deuxième session, le Sous-Comité scientifique et technique a décidé de revoir les critères établis par le Comité à sa cinquante-quatrième session, en 2011 (A/66/20, par. 298), ainsi que l'accord intervenu à la cinquanteième session du Sous-Comité, en 2013 (A/AC.105/1038, par. 242), afin de garantir le temps nécessaire aux délibérations des groupes de travail et d'habiliter clairement le Secrétariat à mettre en œuvre ces critères. Le Sous-Comité a recommandé que les mêmes critères soient appliqués, au besoin, à l'organisation des travaux du Comité, qui, comme lui, se voit régulièrement soumettre un grand nombre de présentations scientifiques et techniques. Le Sous-Comité a prié le Secrétariat de faire rapport, à la cinquante-huitième session du Comité, sur les modalités de gestion du temps imparti aux séances plénières afin de permettre aux groupes de travail de se réunir avant les présentations scientifiques et techniques, et de faire rapport sur les moyens techniques éventuellement disponibles pour permettre aux délégations de savoir quand les déclarations et les présentations seraient faites (A/AC.105/1088, par. 275 à 277).

Questions diverses

Le Comité voudra peut-être, s'il y a lieu, examiner des questions autres que celles énumérées ci-dessus.

Annexe

Calendrier indicatif des travaux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique à sa cinquante-huitième session^a

Le calendrier ci-après indique de manière générale les dates et heures auxquelles les points seront examinés au cours de la session. L'examen de tous les points pourra être avancé, prolongé ou reporté en fonction des besoins des membres du Comité et des contraintes d'organisation rencontrées au cours de la session.

Le Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales du Sous-Comité scientifique et technique aura la possibilité de se réunir pendant la cinquante-huitième session du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de bénéficier de services d'interprétation, comme le Sous-Comité en est convenu à sa cinquante-septième session (A/69/20, par. 394).

| <i>Date</i> | <i>Matin</i> | <i>Après-midi</i> |
|------------------------|--|---|
| 10-12 juin 2015 | | |
| Mercredi 10 juin | <i>Point 1.</i> Ouverture de la session <i>Point 2.</i> Adoption de l'ordre du jour <i>Point 3.</i> Déclaration du Président <i>Point 4.</i> Débat général | <i>Point 4.</i> Débat général <i>Point 5.</i> Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques <i>Point 6.</i> Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa cinquante-deuxième session Présentations techniques |
| Jeudi 11 juin | <i>Point 4.</i> Débat général <i>Point 5.</i> Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques <i>Point 6.</i> Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa cinquante-deuxième session Présentations techniques | <i>Point 4.</i> Débat général <i>Point 5.</i> Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques <i>Point 6.</i> Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa cinquante-deuxième session Présentations techniques |
| Vendredi 12 juin | <i>Point 4.</i> Débat général <i>Point 6.</i> Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa cinquante-deuxième session <i>Point 7.</i> Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa cinquante-quatrième session Présentations techniques | <i>Point 4.</i> Débat général <i>Point 7.</i> Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa cinquante-quatrième session <i>Point 14.</i> Questions diverses Présentations techniques |

^a À sa trente-huitième session, le Comité est convenu que les États membres continueraient de recevoir un calendrier indicatif des travaux qui ne préjugerait pas du temps effectivement consacré à l'examen des différents points de l'ordre du jour (*Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquantième session, Supplément n° 20* (A/50/20), par. 169 b)).

| <i>Date</i> | <i>Matin</i> | <i>Après-midi</i> |
|------------------------|--|---|
| 15-19 juin 2015 | | |
| Lundi 15 juin | <i>Point 4.</i> Débat général <i>Point 7.</i> Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa cinquante-quatrième session <i>Point 8.</i> Espace et développement durable Présentations techniques | <i>Point 4.</i> Débat général <i>Point 7.</i> Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa cinquante-quatrième session <i>Point 8.</i> Espace et développement durable Présentations techniques |
| Mardi 16 juin | <i>Point 8.</i> Espace et développement durable <i>Point 10.</i> L'espace et l'eau <i>Point 11.</i> Espace et changements climatiques Présentations techniques | <i>Point 10.</i> L'espace et l'eau <i>Point 11.</i> Espace et changements climatiques <i>Point 12.</i> L'utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies Présentations techniques |
| Mercredi 17 juin | <i>Point 10.</i> L'espace et l'eau <i>Point 11.</i> Espace et changements climatiques <i>Point 12.</i> L'utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies Présentations techniques | <i>Point 9.</i> Retombées bénéfiques de la technologie spatiale: examen de la situation actuelle <i>Point 12.</i> L'utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies <i>Point 13.</i> Rôle futur du Comité Présentations techniques |
| Jeudi 18 juin | <i>Point 9.</i> Retombées bénéfiques de la technologie spatiale: examen de la situation actuelle <i>Point 13.</i> Rôle futur du Comité <i>Point 14.</i> Questions diverses Présentations techniques | <i>Point 9.</i> Retombées bénéfiques de la technologie spatiale: examen de la situation actuelle <i>Point 13.</i> Rôle futur du Comité <i>Point 14.</i> Questions diverses Présentations techniques |
| Vendredi 19 juin | <i>Point 15.</i> Rapport du Comité à l'Assemblée générale | <i>Point 15.</i> Rapport du Comité à l'Assemblée générale |